



Rapport d'activité 2016

Table des matières

1	Avant-propos.....	1
2	Message du président	2
3	Programme d'activité 2016.....	4
4	Rapport du président	7
4.1	Administration et secrétariat de VITISWISS	7
4.2	Activités au niveau politique et législatif	7
4.2.1	Présidence de la FSV.....	7
4.2.2	Restructuration d'Agroscope	7
4.2.3	Problématique "Moon"	7
4.2.4	Flavescence dorée	8
4.2.5	Train d'ordonnances agricoles 2016	8
4.2.6	Révision de la loi sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles.....	9
4.2.7	Groupe parlementaire vitivinicole.....	10
4.2.8	Autres consultations.....	10
4.2.9	Forum vitivinicole	11
5	Rapport de la commission technique viticole (CTV) – Christian Linder	13
5.1	Membres	13
5.2	Activités de la CTV	13
5.2.1	PER 2017 et module VITICOLE 2017-2018.....	13
5.2.2	Plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires	13
5.2.3	Contribution pour la réduction du recours aux produits phytosanitaires en viticulture..	13
5.2.4	Document herbicides et entretien du sol.....	14
5.2.5	Résidus et programmes de traitement	14
5.2.6	IP Suisse et Biodiversité.....	14
6	Rapport de la Commission Technique Œnologie (CT Oeno) - Johannes Rösti	15
6.1	Adaptation du formulaire pour les relevés de consommation (eau, électricité etc.).....	15
6.2	Résidus de pesticides dans les vins	15
7	Rapport de la Commission marketing – Robin Haug.....	16
8	Comptes 2016 et budget 2016.....	17
8.1	Bilan.....	17
8.2	Compte de profits et pertes 2016 et budget 2016.....	18
8.3	Commentaires sur les comptes.....	19

8.4	Rapport de révision des comptes 2016.....	20
9	Programme d'activité 2017	21
10	Structure.....	22
10.1	Comité	22
10.2	Commission technique viticole (CTV).....	22
10.3	Commission technique oenologie (CTO)	22
10.4	Commission marketing.....	23
10.5	Commission de gestion	23
10.6	Sections	23

1 Avant-propos

Pour rappel, dès sa création en 1993, VITISWISS, alors fédération suisse pour la production écologique en viticulture, a repris dans les lignes directrices de son label Vinatura les principes de production intégrée définis par l'Organisation Internationale de Lutte Biologique et intégrée (OILB). Les objectifs visés alors par VITISWISS étaient essentiellement d'ordre environnemental, mais prenaient également en compte des aspects sociaux et économiques, comme l'intégration et la formation continue des professionnels et le souci d'assurer une production de raisins sains et des vins de haute qualité. Parallèlement à ces efforts et à l'extension concrète de la production intégrée dans les vignobles suisses, le concept de Développement Durable, né en 1992 lors de la 1ère Convention de Rio, a été ancré dans la Constitution suisse et a fait l'objet d'une stratégie de mise en application du Conseil fédéral régulièrement renouvelée. Face à cette évolution politique et sociologique, VITISWISS a choisi de poursuivre son évolution en intégrant les principes du développement durable dans ses exigences tant au niveau de la production de raisin qu'au niveau de la vinification.

VITISWISS est l'association de référence pour la viticulture durable en Suisse. Elle veut garder sa position de leader dans la technique viticole et renforcer sa position au niveau de l'œnologie. Elle veut rester une organisation proactive qui soutient tout type de production à caractère durable. Elle veut soutenir un développement responsable et durable de la viticulture et faire de son label Vinatura® DD un label de référence.

2 Message du président

Le concept développement durable a été mis en place en 2014 par VITISWISS. Si nous voulons nous engager avec détermination sur la voie du développement durable, nous devons nécessairement faire le point régulièrement: quels sont les progrès accomplis? Que reste-t-il à faire?

Protéger notre santé et notre environnement est un devoir. Un défi relevé depuis 40 ans par la recherche agronomique suisse. Les défis sont de taille et d'une importance primordiale. Cependant les ressources sont toujours plus réduites et la branche voit une diminution des moyens investis dans la recherche agronomique en lien avec la pratique. C'est pourquoi il est capital que les institutions qui mènent des recherches et font de la vulgarisation (Agroscope, CHANGINS haute école de viticulture et œnologie, Agridea, projet de Weinbauzentrum Wädenswil) collaborent avec les cantons et les professionnels.

L'affaire du Moon privilege, les émissions ou articles médiatiques qui prônent les risques sanitaires liés à l'utilisation élargie de pesticides, le lancement de la campagne de Pro Natura pour des eaux plus propres, causent beaucoup de tort aux vignerons, accusés d'être de méchants pollueurs, ont entraîné depuis plusieurs années des changements de comportement chez les exploitants.

L'utilisation de produits phytosanitaires et la réduction de leur emploi ainsi que la question des résidus dans les vins sont et seront le cheval de bataille de VITISWISS. C'est la raison pour laquelle notre organisation a constitué un groupe de travail avec quelques firmes de produits phytosanitaires, afin de profiter des compétences respectives pour essayer de trouver ensemble des solutions à ce problème.

L'usage du cuivre a fait aussi l'objet de débat. A la suite d'une demande d'exception sur la quantité d'utilisation du cuivre même en période difficile, le comité a estimé qu'il y a suffisamment de produits non cupriques à disposition pour contrôler le mildiou aussi dans des situations difficiles et dégradées, et que la volonté de l'OFAG est de protéger la fertilité des sols. La proposition de la FSV de faire une moyenne sur cinq ans des 3 kg autorisés a aussi été rejetée.

L'utilisation de filets pour la sauvegarde de la récolte est parfois source de problèmes. Grâce à un travail ciblé d'information et de mesures prises par les viticulteurs du Nord-vaudois, la situation s'est améliorée par rapport à 2015. Nous espérons que cette tendance positive se poursuivra les années prochaines.

Une collaboration s'est aussi instaurée avec IP-Suisse. Ce point sera développé dans le rapport du président de la commission technique viticole. Nous aurons besoin de votre accord de principe pour la poursuite des discussions.

L'an passé, nous vous annoncions que VITISWISS allait déposer un projet relatif au système de production donnant droit à une contribution dans le sens de l'article 75 de la loi fédérale sur l'agriculture. Les éléments de ce projet correspondent aux attentes de la Confédération qui les a mis en consultation dans le cadre du train d'ordonnances agricoles 2017, et plus précisément dans l'Ordonnance sur les paiements directs. L'entrée en vigueur est prévue en 2018. Pour certains, les montants alloués sont peut-être insuffisants, mais nous devons aussi retrouver l'état d'esprit de la production intégrée du départ, c'est-à-dire faire des efforts sans toujours avoir un dédommagement en contrepartie !

VITISWISS est confrontée à une érosion de ses membres qui ont choisi une autre voie de production. De plus, des contrôles supplémentaires en raison du nouveau système de production, des coûts de contrôles et des montants des cotisations différents selon les régions, exigent pour VITISWISS de trouver rapidement des solutions pour combler ce trou financier.

Il a été décidé avec le président de la Fédération suisse des vignerons, M. Borloz, de rencontrer les représentants des autres systèmes de production (Bio, Biodynamie) pour trouver un terrain d'entente sur la communication, sans opposer les systèmes les uns contre les autres. Nous ne pouvons pas éviter les électrons libres (membres). Nous sommes d'abord tous des producteurs de vins suisses et nous devons défendre nos parts de marché quel que soit le système de production !

Mes remerciements vont au comité, aux membres des commissions et groupes de travail qui mettent régulièrement à disposition leur expérience, connaissance, compétence en faveur de la branche qui doit faire face aux défis et besoins très spécifiques dans un milieu toujours plus concurrentiel et exigeant. J'espère que cette journée soit aussi source d'échanges et de connaissances et je ne peux que vous souhaiter une belle année viticole !



Boris Keller
Président de VITISWISS

3 Programme d'activité 2016

➤ *Actualisation du système de développement durable*

Les sections peuvent proposer de nouvelles mesures durables qui sont examinées dans le cadre de la séance conjointe Commissions techniques-Comité. Ces nouvelles mesures durables sont mises en votation à l'assemblée des délégués pour l'entrée en vigueur l'année suivante.

➤ *Evaluation des possibilités de réduction des résidus des produits phytosanitaires par les méthodes œnologiques*

Ce point est développé dans le rapport du président de la CT Oeno, Johannes Rösti

➤ *Meilleure synergie entre les régions sur la gestion du label et de son contrôle et mise en valeur du label VINATURA DD*

Label vinatura

Situation des labels en litre

	<i>BDW</i>	<i>Vitiplus</i>	<i>IVVG</i>	<i>VITIVAL</i>	<i>FEDERVITI</i>	<i>Pi-3 Lacs</i>	<i>Total labels</i>
2010	144'707	1'076'539	74'287	718'624	127'804	469'895	2'611'855
2011	44'220	488'552	63'665	441'376	0	92'272	1'130'085
2012	156'316	451'055	31'740	532'121	6'900	255'979	1'434'103
2013	105'530	575'492	30'476	622'619	6'355	92'225	1'432'697
2014	0	431'293	21'490	614'450	19'550	71'151	1'157'934
2015	0	194'550	24'995	612'408	4'470	120'000	956'423
2016	0	247'011	0	525'516	11'070	120'000	903'597

Le volume labellisé décroît chaque année ce qui engendre un manque à gagner pour VITISWISS.

La table ci-dessous montre que bon nombre d'encaveurs ne s'impliquent pas au-delà de l'acquisition des certificats, pensant que les démarches pour obtenir le droit d'apposer le label sur les bouteilles représentent une charge administrative trop élevée. Ils doivent fournir un fort travail d'informations à la cave.

	Nbre certif. viticole			Nbre certif. cave			Nbre expl. VINATURA		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
BDW	0	0	0	0	0	0	0	0	0
VITIPLUS	340	354	322	76	86	86	14	12	13
IVVG	4	1	0	1	1	0	1	1	0
VITIVAL	192	189	155	50	48	51	18	18	17
FEDERVITI	6	6	4	4	3	4	4	3	4
PI-3 Lacs	27	24	18	7	4	4	2	1	1
Total	569	574	499	138	142	145	39	35	35

Ce label représente une ouverture d'esprit; il peut aussi constituer un argument de vente supplémentaire, le consommateur se souciant toujours plus des aspects de développement durable et de proximité. Le président félicite les caves mentionnées ci-dessous pour leur engagement dans la démarche de VITISWISS du développement durable et encourage les autres encaveurs à faire de même pour une meilleure crédibilité de tout le système.

Caves labellisées VINATURA en 2016 (par région puis par lieu)

Région	Nom du domaine	Nom	Prénom	Lieu
Pi 3 Lacs		Keller	Boris	Vaumarcus
Ti		Scalmazzi	Pierluigi	Agarone
TI		Cavadini	Pio	Balerna
TI	Cantina Cavallini	Cavallini	Grazia e Luciano	Cabbio
TI		Haldemann	Stefano	Minusio
VD	Vignoble du Clos des cantons	Fleury	Didier	Alle
VD	Domaine de Montimbert	Wirthner	Jean-Pascal	Chardonne
VD	Domaine de Gourmandaz	Bourgeois	Didier	Corcelles-Concise
VD	Parfum de Vigne	Steiner	Jean-Jacques	Dully
VD	Henri Cruchon	Cruchon	Michel	Echichens
VD	Domaine des Racettes	Mandry	Pierre	Essert-sous-Champvent
VD	Domaine de Beau-Soleil	Durand	Thierry	Mont-sur-Rolle
VD	Domaine de Verex	Perrot	Jacques	Perroy
VD		Rézin-Fonjallaz	André	Rivaz
VD		Cochard	Laurent	St-Triphon
VD	Domaine de la Balle	Perey	Michel	Vufflens-le-Château
VD	Domaine Les Portes Rouges	Isoz	Claude	Yvorne
VD		Blanc	Frédéric	Yvorne
VS		Gillioz	Marie-Bernard	Grimisuat
VS	Kellerei Mageran	Grand	Ewald	Leuk
VS	Vin d'Œuvre	Kellenberger	Isabella & Stéphane	Leuk Stadt
VS	Cave Le Bosset	Mme Blaser-Michellod	Romaine	Leytron
VS	Vins des Chevaliers SA	M. Devanthéry	Marc-André	Salgesch
VS	Albert Mathier & Fils SA	M. Mathier	Amedee	Salgesch
VS	Franz-Josef Mathier AG	M. Benicchio	Andrea	Salgesch
VS	Cave du Rhodan	Mounir Weine AG		Salquenen
VS	Rouvinez Vins SA	par Mme Besson	Véronique	Sierre
VS	Bourgeoisie de Sion	Mme. Syburra-Bertelletto	Romaine	Sion
VS	Cave Dubuis & Rudaz	Dubuis	Philippe	Sion
VS	Charles Bonvin & Fils SA	Darbellay	A.	Sion
VS	Frédéric Varone Vins SA	par Melly	Pierre-Alain	Sion

Région	Nom du domaine	Nom	Prénom	Lieu
VS	Germanus Kellerei	Schmid	Urs	St. German
VS	Cave de la Pinède	Zen Ruffinen	Yves	Susten-Leuk
VS	C.Varonier und Söhne AG	M. Varonier	Andy	Varen
VS	Cave du Chevalier Bayard SA			Varen

- *Suivi des relations avec toutes les organisations de la branche (OFAG, SWP, etc.)*
Le président, invité permanent aux séances du comité de la FSV, a un suivi permanent des dossiers en cours.
- *Recherche de partenaires financiers*
VITISWISS s'est allié avec l'entreprise SUBOENO pour l'impression de vis sur laquelle figure le logo VINATURA. Une ristourne par capsules commandées a été convenue.
- *Présentation du nouveau système de développement durable aux principaux acteurs de la grande distribution*
Ce point s'est limité à développer des contacts avec IP-Suisse.
- *Actualisation des PER 2016*
Le président de la CT Viticole, Christian Linder informe sur ce point dans son rapport.
- *Suivi du dossier relatif à la demande de contribution liée au système de production*
Ce point est développé dans le rapport du président de la CT Viticole, Christian Linder
- *Réflexion sur la stratégie phytosanitaire*
Ce point est développé dans le rapport du président de la CT Viticole, Christian Linder

4 Rapport du président

4.1 Administration et secrétariat de VITISWISS

VITISWISS a signé avec la FSV une convention de mandat en 2011. Cette organisation commune fonctionne très bien. Le secrétariat est géré de manière autonome et efficace par Mme Fabienne Python Fatio. Quant à Mme Chantal Aeby Pürro, directrice, elle assure la représentation, la promotion et la défense des intérêts de VITISWISS, ainsi que le bon déroulement des activités du secrétariat. Enfin, elle participe à toutes les séances de comité de VITISWISS.

Mme Aeby Pürro a participé le 9 novembre à Zollikofen au congrès pour la célébration du 20e anniversaire des PER qui a été organisé par l'Union suisse des paysans. Elle s'est également rendue aux assemblées des délégués de VITIPLUS à Aigle et de VITIVAL à Conthey.

VITISWISS peut compter sur le soutien de la FSV concernant le document sur le système de production donnant droit à une contribution dans le sens de l'article 75 de la loi fédérale sur l'agriculture qui a été déposé à l'OFAG. Les éléments de ce projet correspondent aux attentes de la Confédération qui les a mis en consultation dans le cadre du train d'ordonnances agricoles 2017, et plus précisément dans l'Ordonnance sur les paiements directs.

4.2 Activités au niveau politique et législatif

De par son statut d'invité permanent aux séances de la FSV, le président de VITISWISS a pu se prononcer sur les thèmes traités au sein de la FSV et décrits ci-après.

4.2.1 Présidence de la FSV

Le Conseiller national vaudois Frédéric Borloz a été élu à la présidence de la FSV lors de l'assemblée des délégués du 19 avril 2016. Brillamment élu à cette fonction, M. Borloz s'est immédiatement attelé à ses nouvelles tâches.

4.2.2 Restructuration d'Agroscope

Le 6 avril 2016, le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche a informé, par communiqué de presse, de la réorganisation d'Agroscope. Quatre instituts et 19 divisions de recherche seront supprimés au 1^{er} janvier 2017. Cette réorganisation entraîne la disparition de 14 postes de cadres. Les Grands Conseils des cantons de Genève, de Vaud, de Fribourg, du Tessin et du Valais ont adressé une proposition de résolution au Conseil fédéral pour la sauvegarde de la recherche agronomique suisse. Le Conseiller national Marco Romano, président de l'IVVS, ainsi que les Conseillers nationaux Jacques Bourgeois, Jean-Pierre Grin, Markus Hausammann, Bruno Pezzatti et Barbara Schmid-Federer ont déposé une interpellation à ce sujet.

4.2.3 Problématique "Moon"

De nombreux dégâts (déformations foliaires, forte coulure) ont été constatés à la fin mai 2015 dans les vignobles suisses. L'utilisation de produits de la Maison Bayer (Moon Privilege et Moon Experience) semble être à l'origine de ces anomalies.

La FSV a opéré un suivi de très près de ce dossier et a fourni aux sections les informations nécessaires. Ainsi, d'une manière générale, les vigneronns se sont déclarés contents, voire très contents, de l'offre d'indemnisation qui leur a été faite par la Maison Bayer pour la partie "raisin". Il n'en est cependant pas tout à fait de même pour la partie "encavage". Il a été

conseillé aux vignerons insatisfaits d'en informer immédiatement la Maison Bayer, en indiquant les raisons de leur mécontentement.

VITISWISS remercie la FSV pour l'excellent travail accompli dans ce dossier.

4.2.4 Flavescence dorée

En novembre 2015, deux foyers de flavescence dorée ont été découverts à Blonay et à La Tour-de-Peilz. Un groupe de travail a été constitué au niveau cantonal pour mettre en place des mesures. La question a été soulevée de savoir si les vignerons touchés par la flavescence dorée peuvent obtenir une aide financière pour compenser les frais liés à cette maladie (p.ex. remplacement des ceps, traitements, etc.). Les informations reçues de l'OFAG sont les suivantes :

Il y a lieu de distinguer entre les cas qui concernent les pépiniéristes où les frais sont générés par des mesures nécessitant soit la destruction soit le traitement (p.ex. à l'eau chaude) de matériel de multiplication, et les cas qui concernent des parcelles de vigne contaminées où il est nécessaire d'arracher les ceps présentant des symptômes, voire des peuplements entiers.

Dans le premier cas de figure, les mesures étant ordonnées par la Confédération, une indemnisation directement par cette dernière est prévue dans les cas de rigueur en vertu de l'article 47 de l'Ordonnance sur la protection des végétaux. Dans le deuxième cas de figure, qui concerne les mesures ordonnées par le canton dans des parcelles destinées à la production de raisin, la question de l'indemnisation est aussi l'affaire du canton. En vertu de l'article 48 de l'Ordonnance sur la protection des végétaux, "la Confédération rembourse cependant aux cantons 50 % des frais reconnus que les cantons ou leurs communes ont engagés dans la lutte contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux. Elle rembourse même 75 % des frais reconnus lorsque l'organisme visé présente un risque de propagation particulièrement élevé, qu'il apparaît pour la première fois et qu'il peut encore être éradiqué."

Cet automne, trois nouveaux foyers de flavescence dorée ont été trouvés dans le canton de Vaud, deux à Puidoux et un à Villeneuve. Par ailleurs, un foyer a également été découvert en octobre dans le vignoble valaisan. La FSV, par le biais d'une newsletter, a recommandé à tous les vignerons de contrôler très régulièrement leurs vignes dès le mois d'août 2017, afin de détecter d'éventuels symptômes de cette maladie. Ils devront, en cas de découverte d'un nouveau cas, l'annoncer immédiatement au service cantonal compétent.

4.2.5 Train d'ordonnances agricoles 2016

Le 20 janvier, l'OFAG a mis en consultation les projets de modification des dispositions d'exécution relatives à la loi sur l'agriculture, avec délai de réponse au 15 avril. Notre branche était notamment concernée par les ordonnances suivantes :

- Ordonnance sur les AOP et les IGP
- Ordonnance sur les paiements directs
- Ordonnance sur la terminologie agricole.

En ce qui concerne l'Ordonnance sur les AOP et les IGP, la FSV a demandé, dans sa prise de position, l'introduction de l'obligation d'une provenance à 100 % des matières premières pour les nouvelles IGP. Pour ce qui est de l'Ordonnance sur les paiements, la FSV a demandé à la Confédération d'élargir les contributions au système de production aux cultures pérennes

(viticulture et arboriculture). VITISWISS a d'ailleurs présenté un projet concret à l'OFAG. A propos de l'Ordonnance sur la terminologie agricole, la FSV a salué le remplacement de deux catégories de terrains en pente par trois catégories, tenant ainsi mieux compte des difficultés d'exploitation.

Bien que l'Ordonnance sur les améliorations structurelles ne faisait pas partie du train d'ordonnances 2016, la FSV a profité de cette audition pour demander une modification de la pratique dans l'application de l'art. 44, al. 1, let. e de ladite ordonnance et qui porte sur les aides au renouvellement des cultures pérennes. En effet, l'OFAG base actuellement ses calculs sur les coûts liés au matériel nécessaire à la plantation. Comme ceux-ci sont nettement plus bas que la valeur du capital-plantes à l'entrée en pleine production, les crédits d'investissement ne sont pas utilisés. A l'instar de ce qui s'était fait pour le calcul des contributions pour la reconversion, la FSV a donc émis le souhait que la référence soit dorénavant la valeur du capital-plantes en début de pleine production.

Enfin, sur la base des résultats de la consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2016, les modifications suivantes vont toucher notre branche :

Ordonnance sur les paiements directs

- PER : l'obligation d'équiper le pulvérisateur d'un système de nettoyage intérieur sera intégrée dans les PER à partir de 2023
- Une contribution à hauteur de 50 % des coûts d'acquisition (max. CHF 2'000.00) est versée jusqu'à la fin de l'année 2022 au titre de mesure d'utilisation efficiente des ressources
- Assouplissement des dates pour le semis et le labour des cultures intercalaires et révision des règles applicables pour la protection contre l'érosion

Ordonnance sur la terminologie agricole

- Introduction du supplément UMOS pour les surfaces en pente ayant une déclivité supérieure à 50 %.

4.2.6 Révision de la loi sur l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles

Le 19 avril, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) a traité cette loi, ainsi que la mise en œuvre de la motion de Leo Müller sur le sujet. A titre de rappel, cette motion a pour objectif de corriger les inégalités de traitement fiscal que subit l'agriculture pour l'impôt sur les gains immobiliers, suite à un arrêt du Tribunal fédéral. Depuis cet arrêt, les agriculteurs doivent s'acquitter d'un impôt de 40 à 60 % sur les plus-values des biens immobiliers, alors que les particuliers ne doivent reverser que 5 à 25 % de leurs gains à l'Etat. Les membres de la CER-E ont décidé de mettre fin aux inégalités de traitement et de mettre en œuvre la motion de Leo Müller.

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a traité cette loi le 20 avril. Par 13 voix contre 12, elle est entrée en matière sur le projet, qu'elle a approuvé au vote sur l'ensemble par le même nombre de voix. En outre, la commission a décidé, par 18 voix contre 7, de proposer à son conseil que la nouvelle disposition s'applique également à toutes les taxations actuellement en suspens, autrement dit qui ne sont pas exécutoires.

Le 27 avril, le Conseil national s'est penché sur cet objet. Par 100 voix contre 84, il est revenu à la situation d'avant 2011. La majorité a donc décidé d'en revenir à l'ancien droit et elle a également précisé que celui-ci doit aussi s'appliquer à toutes les taxations actuellement en suspens.

Contrairement au Conseil national, la CER-E s'est opposée le 14 octobre à une large majorité à une imposition privilégiée des immeubles agricoles et sylvicoles. Elle fonde sa position en premier lieu sur des considérations de droit constitutionnel, et estime que les éventuels cas de rigueur devront être réglés d'une autre manière. Par 10 voix contre 2, la CER-E propose à son conseil de ne pas entrer en matière sur le projet relatif à l'imposition des immeubles agricoles et sylvicoles. En vertu du principe de l'égalité devant la loi, la commission estime que les agriculteurs indépendants et les autres travailleurs indépendants possédant des immeubles dans la zone à bâtir doivent bénéficier du même traitement. La situation des agriculteurs ne saurait être comparée à celle des particuliers. Selon la majorité de la commission, le projet viole en outre le principe de l'imposition selon la capacité économique.

L'imposition des bénéfices tirés des plus-values réalisées lors de la vente d'immeubles agricoles et sylvicoles varie fortement d'un canton à l'autre. La commission ne conteste pas le fait que, eu égard aux dispositions cantonales actuelles, des cas de rigueur puissent survenir, notamment lors de la remise d'une exploitation agricole. Elle relève toutefois que tous les cantons ont déjà la possibilité de reporter l'imposition ou d'accorder une remise d'impôt et qu'ils disposent donc des instruments nécessaires au traitement des cas de rigueur. Par ailleurs, l'Administration fédérale des contributions (AFC) est prête à encourager l'uniformisation de la pratique en matière d'impôt fédéral direct au moyen d'une circulaire et à contribuer ainsi à réduire le nombre de cas de rigueur. La CER-E entend se pencher sur la question dès qu'une telle circulaire aura été édictée, ce qui devrait être fait au 1^{er} trimestre 2017, et, au besoin, d'élaborer elle-même une intervention visant à empêcher que des cas de rigueur ne se produisent.

Dossier donc à suivre.

4.2.7 Groupe parlementaire vitivinicole

Le groupe parlementaire vitivinicole, fort de 100 Conseillers nationaux et aux Etats, tous partis confondus, est nouvellement co-présidé par les Conseillers nationaux Frédéric Borloz, Marco Romano, Thomas Hurter et Mathias Reynard. Le groupe s'est rencontré le 6 juin, pour la première fois dans sa nouvelle constitution depuis les élections de l'automne 2015. Le programme de la soirée a été le suivant :

- Souhais de bienvenue par les co-présidents et par Mme Géraldine Savary, Conseillère aux Etats et présidente de l'Association suisse des AOP-IGP
- Apéritif dînatoire avec
 - des vins suisses
 - une palette de produits AOP-IGP offerts par l'Association suisse des AOP-IGP.

Cette manifestation se tient traditionnellement à la "Galerie des Alpes", le restaurant du Palais fédéral. La rencontre de cette année, la 6^{ème} du genre, peut être qualifiée de la meilleure et de la plus positive de toutes les éditions, tant son succès a été retentissant.

4.2.8 Autres consultations

Le président, invité permanent aux séances du comité de la FSV, a eu l'occasion de se prononcer durant cette année sur les consultations et auditions suivantes :

- Arrêté fédéral sur les moyens financiers destinés à l’agriculture pour les années 2018 – 2021
- Instructions pour l’épandage par aéronef de produits phytosanitaires, de biocides et d’engrais
- Programme de stabilisation 2017 – 2019
- Paquet d’ordonnances relatives à l’environnement, printemps 2017 – Adaptation de l’ordonnance sur la protection des eaux (OEaux).

4.2.9 Forum vitivinicole

A l’occasion du 6ème forum vitivinicole consacré cette année à la recherche, près de 40 partici-pants se sont réunis à Berne le 22 novembre 2016. Des représentants de la branche, impatients de prendre connaissance des programmes de recherche pour les années 2018-2021 dans un contexte de réorganisation de la recherche au niveau national, sont venus des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais, Vaud et Zürich.

En plus de la présence de professionnels de toutes les régions vitivinicoles, d’un représentant de Bio-Suisse et de VITISWISS (Fédération suisse pour le développement d’une vitiviculture du-rable), M. Borloz, conseiller national et président de la Fédération suisse des vignerons a pris part à cette rencontre qui a pour objectif de coordonner et relayer les requêtes relatives aux besoins de la branche en matière de recherche. La présentation de la nouvelle structure d’Agroscope n’a pas pu rassurer les membres du Forum qui s’inquiètent de voir une diminution des moyens investis dans la recherche agronomique en lien avec la pratique. Le Forum constate que dans le nouvel organigramme, les activités en lien avec la viticulture sont réparties dans diverses unités. Il souhaite continuer à disposer d’interlocuteurs clairement identifiés pour favoriser la collaboration et les échanges. En effet, le secteur vitivinicole suisse doit pouvoir bénéficier d’une recherche qui soit à même de lui fournir des prestations répondant à ses besoins très spécifiques.

L’enquête sur les besoins en matière de recherche menée par Agroscope par le biais du forum a permis de définir les priorités. La réduction des intrants phytosanitaires, la lutte contre les rava-geurs émergents et les maladies de la vigne, sont des thèmes qui préoccupent la branche. Les membres du forum souhaitent qu’ils soient étudiés de manière approfondie. De plus, la nécessité de poursuivre les recherches relatives à la sélection et au clonage est également indispensable pour améliorer la production. Les cantons effectuent aussi de nombreux essais qui contribuent à l’adéquation régionale des résultats de la recherche et à leur diffusion auprès des viticulteurs.

Les défis sont de taille et d’une importance primordiale. Cependant les ressources sont toujours plus réduites. C’est pourquoi il est capital que les institutions qui mènent des recherches et font de la vulgarisation (Agroscope, Changins haute école de viticulture et œnologie, Agridea, projet de Weinbauzentrum Wädenswil) collaborent avec les cantons et les professionnels. Le forum attend encore la réponse définitive d’Agroscope concernant ses demandes spécifiques. Il se réjouit d’apprendre que des technologies de pointe peuvent être testées, comme par exemple l’utilisation de drones pour dépister les jaunisses de la vigne. Enfin, CHANGINS Haute école de viticulture et œnologie et Agridea ont informé sur les possibi-lités qu’ils ont de mener des projets de recherche pour répondre pleinement aux requêtes de la branche. L’Association Weinbauzentrum Wädenswil a informé sur le fait que la Suisse alémanique souhaite être totalement intégrée dans le paysage institutionnel vitivinicole suisse. L’Association va mettre tout en œuvre pour que s’ouvre d’ici avril 2017 un centre spécialisé en vitiviculture qui soit à même de satisfaire aux besoins régionaux en

matière de recherche appliquée, de formation, de transfert de connaissances et de services, étant donné que les ressources en personnel et en infrastructures ont diminuées dans les différentes institutions.

La rencontre de ce jour a démontré une fois de plus que ce forum est un outil indispensable de coordination et d'échange pour la branche, car il permet d'assurer le lien entre la pratique et la recherche.

Pour assurer financièrement ses activités, le FVVS a pu profiter du soutien des firmes Felco aux Geneveys-sur-Coffranes, Vetropack à St-Prex.

La date du Forum 2017 a été fixée au 28 novembre.

5 Rapport de la commission technique viticole (CTV) – Christian Linder

5.1 Membres

En 2016, la CTV a eu le plaisir d'accueillir un nouveau membre en la personne de David Rojard de ProConseil sàrl. Il a accepté de remplacer Jean-Michel Bolay qui a quitté la CTV l'année dernière. La CTV compte ainsi 13 membres, représentants des cantons, d'Agroscope et du monde enseignant (voir liste des membres à la fin du rapport).

5.2 Activités de la CTV

En 2016, la CTV s'est réunie deux fois en séance plénière à Berne : le 11.02.2016 et le 24.08.2016 (séance conjointe avec le Comité et la CT Œnologie). Diverses thématiques ont été abordées et sont brièvement résumées ci-après.

5.2.1 PER 2017 et module VITICOLE 2017-2018

Suite à une demande de précision du canton du Tessin, il a été proposé de modifier le point 4.2.4 des PER 2017 concernant l'application d'herbicides le long des cours d'eau. L'ancienne formulation laissait croire qu'il était permis d'appliquer des herbicides sans restriction entre le 3ème et le 6ème mètre, alors que seuls les traitements plante par plante sont autorisés. Il est donc proposé de remplacer la formulation actuelle :

- il est interdit d'appliquer des herbicides sur une bande de 3 mètres de large

par

- il est interdit d'appliquer des herbicides sur une bande de 6 mètres de large. Le traitement plante par plante est cependant autorisé du 3ème au 6ème mètre.

En ce qui concerne le Module viticole 2017, la CT rappelle simplement au secrétariat qu'il convient d'adapter les documents conformément aux décisions prises lors de l'AG 2016. A l'heure de la rédaction de ce rapport, aucune modification pour 2018 n'a été proposée.

5.2.2 Plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires

La CTV a eu l'occasion de transmettre au comité un certain nombre de remarques concernant le plan d'action, notamment quant à une éventuelle interdiction du gun, à l'élargissement des bandes tampons et à des restrictions supplémentaires en matière du choix des produits pour les PER viticoles. Ces remarques ont été prises en compte et ajoutées à la prise de position officielle de la FSV.

5.2.3 Contribution pour la réduction du recours aux produits phytosanitaires en viticulture

Le groupe de travail de la CTV a rencontré l'OFAG à quatre reprises en 2016 (23.02 - 7.03 - 3.05 - 9.11) afin d'élaborer un système à points pour la viticulture donnant droits à des contributions complémentaires en cas de réduction du recours aux herbicides et/ou fongicides. Ce projet de type Extenso viticole et qui répond au besoin du plan d'action national a été officiellement déposé. Il est en consultation jusqu'au 12 mai 2017 dans le cadre de la modification de l'ordonnance sur les paiements directs. La mise en pratique au niveau parcellaire de mesures de réduction d'usage d'herbicides et/ou fongicides permettra à de nombreux professionnels de faire de nouvelles expériences, tout en bénéficiant de nouvelles contributions liées à la prise de risques et aux travaux complémentaires, et ce dès

2018. Une promotion active de ce nouveau système devra également être assurée par VITISWISS au niveau national avec le soutien de toute la profession, car le système prévoit des bonus en cas de réalisation des objectifs.

5.2.4 Document herbicides et entretien du sol

Force est de constater que le thème des herbicides fait de plus en plus de bruit dans la presse (pétition anti-glyphosate, pollution des cours d'eau...) et préoccupe l'OFAG qui en restreint de plus en plus l'usage, même si le besoin demeure. L'utilisation d'herbicides en viticulture a fortement diminué ces dernières années, mais reste nécessaire dans des situations particulières qu'il conviendrait de clairement définir, par exemple dans un document qui pourrait constituer un « Guide des bonnes pratiques de l'usage des herbicides en viticulture ». Ce projet a été avalisé par le comité lors de sa séance du 14.03.2016. L'idée d'offrir un document didactique bien illustré aux viticulteurs leur permettant d'expliquer les enjeux de l'entretien du sol en viticulture est saluée par le comité qui devra bien réfléchir à la manière de diffuser un tel document (copie papier, pdf téléchargeable...). Ce travail de VITISWISS bénéficiera à l'ensemble de la profession. En cas de nécessité, un soutien financier pourrait éventuellement être demandé à d'autres associations professionnelles. La rédaction d'un tel document doit aller de pair avec l'adaptation des fiches techniques Agridea. Un groupe de travail ou comité de rédaction se constituera après le renouvellement du poste de Monique Perrottet au sein d'Agridea.

5.2.5 Résidus et programmes de traitement

Le comité souhaite que la CTV aborde la problématique des programmes de traitement vis-à-vis des résidus. Agroscope travaille actuellement sur des programmes de traitement visant à réduire les résidus et des résultats concrets seront disponibles dans quelques années. De l'expérience sera également acquise par le biais des viticulteurs qui mettront en place des parcelles sur le mode « Extensio ». La CTV discutera également cette problématique avec les collègues de la CT Oenologie qui planchent sur des techniques réduisant les risques de résidus à la cave. Le comité a également approché des firmes intéressées par cette problématique et des premiers échanges d'idées auront lieu courant 2017 entre les divers partenaires.

5.2.6 IP Suisse et Biodiversité

Le président de la CT viticole a participé à une réunion entre le représentant romand d'IP Suisse (J. Demierre), des membres de la Station de Sempach et F. Blanc, représentant du comité. Il s'agit d'examiner dans quelle mesure le système DD de VITISWISS pourrait intégrer les programmes IP Suisse et bénéficier par là même d'une éventuelle plus-value et de nouveaux canaux de distribution pour les vins labellisés. Comme IP Suisse met l'accent sur les points de biodiversité, il a été proposé de créer un groupe de travail au sein de la CTV chargé d'examiner la compatibilité des systèmes VITISWISS DD et IP Suisse sous cet aspect particulier.

Je remercie vivement les membres de la CTV pour leur engagement de chaque instant ainsi que le comité et le secrétariat pour leur précieux soutien.

Même si les défis 2017 seront nombreux (plan d'action, flavescence dorée au nord des Alpes, Drosophila, maladies fongiques...) je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année viticole, moins stressante d'un point de vue phytosanitaire que 2016, mais au moins toute aussi riche en qualité et quantité !

6 Rapport de la Commission Technique Œnologie (CT Oeno) - Johannes Rösti

La Commission Technique Œnologie (CT Oeno) s'est réunie à deux reprises pour des séances d'une demi-journée au cours de l'année 2016.

6.1 Adaptation du formulaire pour les relevés de consommation (eau, électricité etc.)

Concernant les exigences liées aux relevés de consommation des ressources, la CT Oeno s'est penchée sur l'élaboration d'un questionnaire plus adapté à l'attention des caves. Le but est d'obtenir un formulaire unique pour toutes les consommations, facile à remplir et plus convivial. Dans un deuxième temps, il est souhaitable que ces informations puissent être transmises sur une base volontaire et anonyme pour une centralisation des données, afin de pouvoir sensibiliser les exploitants à leur niveau de consommation des ressources. Ce travail n'est pas encore terminé et sera traité en 2017 par la CT Oeno.

6.2 Résidus de pesticides dans les vins

En 2015, la commission technique s'est mise d'accord sur deux axes de travail :

- l'analyse des vins et des plans de traitement.
- les méthodes œnologiques pour réduire les résidus dans le vin.

L'année 2016 a servi à recenser les différents acteurs techniques et scientifiques dans ce projet, afin de les mettre en réseau et d'organiser une coordination. Ce processus s'avère compliqué par la transversalité de la problématique et les différentes attentes de chacun. En mars 2017, un groupe de travail sera constitué pour lancer un premier projet.

Concernant les méthodes œnologiques pour réduire les résidus dans le vin, le président de la CT Oeno a donné une conférence sur ce sujet lors des journées d'informations œnologiques du 13 janvier 2017 à Beaulieu, Lausanne.

Le président de la CT Oeno remercie les membres actifs de cette commission pour leur fidèle collaboration avec VITISWISS et leur engagement passionné pour le développement durable.

7 Rapport de la Commission marketing – Robin Haug

La commission Marketing a été créée dans le courant 2015. Les membres qui ont estimé qu'ils ne possédaient pas les compétences pour la conception d'une stratégie de communication ont mandaté l'entreprise CREA VITIS, Madame Miriam Grischott. Son rapport présente les propositions suivantes :

- réunir les commissaires viticoles cantonaux et les responsables des offices de la viticulture pour leur présenter la nouvelle stratégie. Cette rencontre permettrait un échange de vues et d'expériences
- mettre en place un système de parrainage
- prévoir une nouvelle identité visuelle du logo VINATURA

Si ce rapport n'a pas permis d'apprendre de choses nouvelles il s'est toutefois révélé satisfaisant dans la mesure où il a permis de se rendre compte que les démarches entreprises concernant le développement durable sont proches de celles mises en place ailleurs.

L'organisation de la réunion des commissaires viticoles cantonaux pour la présentation de la nouvelle stratégie s'avère trop onéreuse et la tendance actuelle de coller le logo VINATURA sur les bouteilles ne rencontre pas un vif succès. Compte tenu de cette situation, le comité s'est demandé si une collaboration avec IP-Suisse était envisageable.

Ainsi, des discussions ont été menées dans le cadre d'un groupe de travail. Les réflexions ont porté sur la compatibilité de la démarche IP-Suisse avec celle de VITISWISS. Tous les acteurs se sont mis d'accord pour prendre en compte les éléments existant dans le catalogue des exigences élaborées par VITISWISS. Le groupe s'est avant tout penché sur le système à point de VITISWISS et sur la biodiversité.

8 Comptes 2016 et budget 2016

8.1 Bilan

ACTIFS	2016 Comptes	2015 Comptes
Actifs circulants		
Liquidités	82'179.28	58'590.80
Fonds "forum vitivinicole"	1'354.05	778.85
UBS 23 5235 6889 8714Z (géré par SWP)	52'768.45	0.00
Compte d'attente	0.00	657.00
Débiteurs	75'768.45	89'577.00
Impôt anticipé à récupérer	1.65	1.65
Total actifs circulants	212'071.88	149'605.30
Actifs Immobilisés		
Matériel de location	1.00	1.00
Installations	1.00	1.00
Total actifs immobilisés	2.00	2.00
Total Actifs	212'073.88	149'607.30
PASSIFS		
Capitaux étrangers		
Créanciers	71'574.95	83'183.10
Acomptes de clients	1'500.00	1'500.00
A rembourser au Fonds "forum vitivinicole"	200.00	0.00
Fonds "forum vitivinicole"	1'354.05	778.85
Fonds en gestion SWP	52'768.45	0.00
Provision "promotion et communication et autre"	55'000.00	33'000.00
Passifs de régulation	0.00	4'000.00
Total capitaux étrangers	182'397.45	122'461.95
Capitaux propres		
Fortune	27'145.35	29'731.20
Résultat	2'531.08	-2'585.85
Total capitaux propres	29'676.43	27'145.35
Total Passifs	212'073.88	149'607.30

8.2 Compte de profits et pertes 2016 et budget 2016

	2016 Budget	2016 Comptes
RECETTES		
Cotisations et subventions		
Cotisations sections	85'000.00	88'151.00
Partenaires (sponsoring)	2'000.00	0.00
Cofinancement OFAG	8'000.00	23'046.45
Divers	0.00	0.00
Total	95'000.00	111'197.45
Revenu annexe / vente de matériel		
Redevance label	22'000.00	21'238.00
Vente certificats VITISWISS	2'000.00	2'001.00
Divers	0.00	0.00
Total	24'000.00	23'239.00
Total Recettes	119'000.00	134'436.45
DEPENSES		
Prestations / Taxes / Cotisation		
Imprimés	0.00	0.00
AGRIDEA (fiches techniques)	-9'000.00	-9'288.00
Frais d'enregistrement de la marque	0.00	274.00
Cotisations (Agir, Agridea)	-2'750.00	-2'750.00
Analyses sur les résidus	-1'500.00	0.00
Total	-13'250.00	-11'764.00
Mandat secrétariat et comité		
Mandat FSV pour secrétariat	-70'000.00	-70'000.00
Défraiements et frais de comité	-16'000.00	-14'948.97
Assemblée des délégués	-3'000.00	-3'000.00
Frais divers	-1'000.00	-289.80
Total	-90'000.00	-88'238.77
Frais de bureau		
Matériel de bureau	-500.00	-82.30
Photocopies	-1'500.00	-725.35
Revue, livres	-100.00	-610.10
Frais de port	-1'000.00	-413.50
Frais de traduction	-4'000.00	-1'115.00
Frais divers	-500.00	0.00
Total	-7'600.00	-2'946.25

	2016 Budget	2016 Comptes
Publicité		
Site internet	-500.00	-257.05
Projets marketing	-6'000.00	
Communication	-6'000.00	0.00
Réserve "promotion / communication"	3'000.00	-28'662.80
Total	-9'500.00	-28'919.85
Autres dépenses		
Frais bancaires	-25.00	-36.50
Total	-25.00	-36.50
Total Dépenses	-120'375.00	-131'905.37
Résultat de l'exercice	-1'375.00	2'531.08

8.3 Commentaires sur les comptes

COMPTES DE PERTES ET PROFIT

RECETTES

Les recettes s'élèvent à CHF 134'436.45.

DÉPENSES

Les dépenses s'élèvent à CHF 131'905.37.

BILAN

Le montant au bilan est de CHF 212'071.88 et l'exercice 2016 se solde par un bénéfice de CHF 2'531.08. Le capital propre de l'association se monte au 1^{er} janvier 2017 à CHF 29'676.43.

8.4 Rapport de révision des comptes 2016

Révision de la comptabilité de VITISWISS pour l'exercice 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En exécution de son mandat, la commission de révision a procédé, le 23 mars 2017 au siège de VITISWISS à Berne, à la vérification de la comptabilité de l'exercice 2016 de VITISWISS.

Les contrôles ont porté sur :

- Le bilan au 31 décembre 2016
- Le compte d'exploitation 2016 qui se présente de la manière suivante :

○ Charges totales de l'exercice	CHF 131'905.37	
○ Produits totaux de l'exercice		CHF 134'436.45
○ Bénéfice sur l'exercice	CHF 2'531.08	
	<hr/>	
○ Totaux	CHF 134'436.45	CHF 134'436.45

Nous nous sommes assurés par sondage de l'existence des pièces justificatives. Les débiteurs sont soumis à un contrôle régulier. La commission de révision a le plaisir de constater l'excellente tenue des comptes et toutes les questions posées ont trouvé des réponses claires et précises. Elle remercie le secrétariat pour son travail.

L'exercice 2016 se solde donc par un bénéfice de CHF 2'531.08 que la commission de révision propose de porter en augmentation du capital propre. La fortune de VITISWISS s'élève à CHF 29'676.43.

Sous réserve de tout élément qui n'aurait pas été porté à la connaissance, la commission de révision recommande à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 2016 et le bilan au 31 décembre 2016 et de donner décharge au comité, à la directrice, ainsi qu'à la commission de révision.

La commission de révision


Eric Porchet, Russin


Sandro Manzocchi, Melano

Berne, le 23 mars 2017

9 Programme d'activité 2017

- Actualisation du système de développement durable
- Evaluation des possibilités de réduction des résidus des produits phytosanitaires par des mesures vitivinicoles
- Meilleure synergie entre les régions sur la gestion du label et de son contrôle et mise en valeur du label VINATURA DD
- Suivi des relations avec toutes les organisations de la branche (OFAG, SWP, etc.)
- Recherche de partenaires financiers
- Collaboration avec IP-Suisse
- Présentation du nouveau système de développement durable aux principaux acteurs de la grande distribution
- Actualisation des PER 2017
- Suivi du dossier relatif à l'ordonnance sur les paiements directs (contribution liée au système de production)

10 Structure

10.1 Comité

Président	Keller Boris	PI 3 Lacs
Vice-président	Blanc Frédéric	Vitiplus
Membres	Caimi Nicola Dunand Raphaël Haug Robin Kellenberger Stéphane	Federviti Gruppo PI Ticino IVVG BDW Vital
Invités permanents	Linder Christian Rösti Johannes Aeby Pürro Chantal	Prés. CT viticole, collaborateur Agroscope Prés. CT Œnologie, collaborateur Agroscope Directrice de la FSV et de VITISWISS

10.2 Commission technique viticole (CTV)

Président	Linder Christian	Collaborateur Agroscope, Changins
Membres	Bernasconi Matteo Burdet Jean-Philippe Cartillier Sébastien Delabays Nicolas Droz Philippe Dubuis Pierre-Henri Emery Stéphane Genini Mauro Hardegger Markus Rojard David Spring Jean-Laurent	Ufficio Consulenza Agricola, Bellinzona Changins, haute école de viticulture et oenologie Station viticole cantonale, Auvernier Hepia, Jussy Agridea, Lausanne Agroscope, Changins Office cantonal de la viticulture, Châteauneuf/Sion Service de l'agriculture, Châteauneuf/Sion Commissaire viticole Saint-Gall, Salez ProConseil Sàrl, Lausanne Agroscope, Changins

10.3 Commission technique oenologie (CTO)

Président	Rösti Johannes	Collaborateur Agroscope, Changins
Membres	Caimi Nicola Dubuis Philippe Ducruet Julien Dupuis Christian Favre Florian Fournier Yannick Dothaux Yves Lorenzini Fabrice Maffei Daniele Meyer Philippe Ormond Christophe Penta Fabio Perrottet Monique	Azienda agraria cant. di Mezzana, Balerno, membre comité VITISWISS Dubuis & Rudaz, Sion Changins, haute école viti. & œno. Domaine de la fine Goutte, Perroy Etat de Genève Ecole d'agriculture du Valais, Châteauneuf/Sion Station viticole cantonale, Auvernier Agroscope, Changins Ufficio Consulenza Agricola, Bellinzona Office cantonal de la viticulture, Morges Au Gré du Vin, Denens Œnologie à façon, Perroy Agridea, Lausanne

10.4 Commission marketing

Président	Haug Robin	BDW
Membres	Blanc Frédéric Dunand Raphaël	Vitiplus IVVG

10.5 Commission de gestion

Vérificateurs	Porchet Eric Taillefert Alexandre
Suppléant	Manzocchi Sandro

10.6 Sections

VITIVAL	Président Secrétaire	Kellenberger Stéphane, Leuk Stadt Etter Daniel, Conthey
VITIPLUS	Président Secrétaire	Blanc Frédéric, Yvorne Rojard David, Lausanne
IVVG	Président Secrétaire	Dunand Raphaël, Soral/GE Favre Marlène, Meyrin
PI 3 Lacs	Président Secrétaire	Keller Boris, Vaumarcus Aeschlimann Gilles, Cernier
BDW	Président Secrétaire	Wetli Kaspar, Berneck Haug Robin, Wädenswil
Federviti, Gruppo PI Ticino	Président Secrétaire	Haldemann Stefano, Minusio Bacciarini Monica, Gudo